CONFÉRENCE DE PRESSE 14 SEPTEMBRE 2020

DOSSIER DE PRESSE



SOMMAIRE

RENTREE 2020: ACCUEILLIR 35 000 ETUDIANT·ES SUPPLÉMENTAIRES À MOYENS CONSTANTS DANS UNE SITUATION DE CRISE SANITAIRE!
Hausse des effectifs: la quadrature du cercle
MOYENS NÉCESSAIRES POUR REMETTRE À FLOT L'UNIVERSITÉ 3
L'ENSEIGNEMENT EN DISTANCIEL DOIT RESTER L'EXCEPTION 3
Loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR)
Programmation budgétaire
CE QUE PROPOSE LE GOUVERNEMENT5
CE QUE NOUS PROPOSONS
ALLOCATION DES MOYENS POUR LA RECHERCHE
CE QUE PROPOSE LE GOUVERNEMENT6
CE QUE NOUS PROPOSONS
Attractivité des carrières : le constat est partagé 6
CE QUE PROPOSE LE GOUVERNEMENT6
CE QUE NOUS PROPOSONS 6
FINANCEMENT DE LA RECHERCHE ET REVALORISATION DES SALAIRES 7
FORMATION DES ENSEIGNANT·ES : ENCORE UNE RENTRÉE SOUS TENSION
Budget 2021 9

Rentrée 2020 : accueillir 35 000 étudiant·es supplémentaires à moyens constants dans une situation de crise sanitaire!

Depuis plusieurs rentrées, face aux difficultés croissantes dans l'enseignement supérieur et la recherche, le SNESUP-FSU alerte sur la nécessité d'un plan d'urgence pour l'enseignement supérieur et la recherche (ESR). La rentrée 2020, qui conjugue contexte sanitaire exceptionnel et forte hausse des effectifs, s'annonce comme une des plus compliquées de l'histoire récente.

HAUSSE DES EFFECTIFS : LA QUADRATURE DU CERCLE

Hausse démographique, réussite exceptionnelle au baccalauréat avec 50 000 bacheliers supplémentaires, taux de réussite plus élevés que d'habitude en licence, cette année, l'ESR est face à une situation inédite : 3 % de hausse des effectifs qui s'ajoutent aux 2 % de l'an dernier. Les établissements devront accueillir 35 000 étudiant·es supplémentaires, c'est-à-dire l'équivalent des effectifs d'une belle université! Parcoursup a laissé sur le chemin 90 000 bachelier·ières sans proposition, et parmi eux un nombre croissant d'élèves issus des filières S et ES qui ont par exemple saisi la commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) en Île-de-France. Au cœur de l'été, alors que la rentrée était déjà organisée et les établissements fermés, la ministre Frédérique Vidal a annoncé en urgence la création de 21 500 places dans l'enseignement supérieur, dont 10 000 en licence, faisant mine de découvrir une situation annoncée pourtant de longue date. Selon les prévisions de la sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES), 1,7 million d'étudiant·es sont attendu·es en 2020, 2,3 millions en 2023 et 2,8 millions en 2028. Rappelons qu'entre 2006 et 2019, alors que nous avons accueilli 430 000 étudiant·es supplémentaires (dont 400 000 de plus à l'université), les recrutements annuels d'enseignant·es-chercheur·euses ont diminué de moitié, passant de 2 670 en 2006 à 1 332 en 2019.

MOYENS NÉCESSAIRES POUR RE-METTRE À FLOT L'UNIVERSITÉ

Avec quels moyens peut-on accueillir et faire réussir ces futur·es étudiant·es ? La question

reste posée. Aucun recrutement annoncé, aucun plan de programmation immobilière envisagé. Le rattrapage des universités sous-dotées à hauteur de la dotation moyenne (et non maximale) nécessiterait d'ores et déjà, sans considérer la hausse des effectifs, la création de 7 800 postes et près de 600 millions d'euros. Pour accueillir les 35 000 étudiant·es supplémentaires, il faudrait en plus au minimum 250 millions d'euros mais aussi 1 200 professeurs et des locaux adaptés, rénovés et des mètres carrés en nombre supplémentaires!

LA CRISE SANITAIRE NE FAIT QU'AGGRAVER UNE SITUATION DÉJÀ CRITIQUE

Les annonces faites tardivement par le Premier ministre (la ministre étant on ne peut plus silencieuse!) n'ont fait que confirmer ce qui avait été anticipé par certaines universités. Masque obligatoire en permanence, sanctions disciplinaires pour les contrevenants, respect « dans la mesure du possible » des gestes barrière et de la distanciation physique, sens de circulation pour éviter les croisements, etc. De toute évidence, la pénurie d'espace, déjà forte, ne peut que s'aggraver. Nous n'avons pas les moyens d'enseigner dans les conditions immobilières actuelles en respectant la distanciation physique.

L'ENSEIGNEMENT EN DISTANCIEL DOIT RESTER L'EXCEPTION

L'appel à projets concernant « l'hybridation » des formations de l'enseignement supérieur lancé en juin, doté de plus de 20 millions d'euros, a retenu 15 projets et un amorçage a été fait pour 19 projets supplémentaires.

Il est dans la continuité d'autres appels à projets de même type lancés avant la pandémie. Ils annoncent la « révolution numérique » souhaitée par la ministre Frédérique Vidal pour l'enseignement supérieur, la dégradation des taux d'encadrement et la marchandisation de l'enseignement supérieur. Le recours au virtuel (« distanciel »), différent de l'enseignement à distance tel que nous le connaissons aujourd'hui, s'installe insidieusement comme une modalité d'enseignement à privilégier, indépendamment du contexte sanitaire qui résonne dès lors comme une aubaine pour les entreprises privées prestataires de services numériques et pour le ministère en recherche de mètres carrés, alors que le confinement a mis au jour une réelle fracture numérique entre les étudiant·es et les enseignant·es. Le SNE-SUP-FSU rappelle que ce recours effréné au numérique au détriment de l'enseignement en présence ne saurait en aucun cas être considéré comme un moyen « économique » de gérer l'augmentation des effectifs et la crise des locaux. De plus, la liberté pédagogique des enseignant·es doit être respectée. L'usage des nouvelles technologies doit être uniquement de leur propre initiative et ne doit pas répondre à des injonctions du ministère ou des établissements. L'université est et doit rester un lieu de vie sociale et de construction collective des connaissances. L'enseignement en présence doit par conséquent rester la norme, le recours au virtuel, l'exception. Les sommes folles dépensées pour équiper de manière systématique les établissements en matériel informatique dans les salles et amphis devraient plutôt être consacrées au recrutement d'enseignant·es titulaires et permettre ainsi de diminuer la taille des groupes, pour faciliter l'apprentissage.

La vigilance est de mise également dans les réformes de la formation professionnelle et des études de santé.

Outre la transformation profonde des licences (hybridation), les IUT ne sont pas en reste. Le bachelor universitaire de technologie (BUT) renforce l'insertion professionnelle immédiate (blocs de compétences au détriment des unités d'enseignement, portfolios obligatoires dans l'évaluation des compétences) au détriment d'une poursuite d'études. L'Assemblée des directeurs d'IUT (ADIUT), principal maître d'œuvre de cette réforme, asservit les collègues à une méthode pédagogique particulière (approche par compétences), en les transformant en technicien·nes de l'enseignement (imposition du cadre méthodologique et pédagogique), et elle délègue une part de la capacité de diplômation de façon plus forte aux entreprises. Le SNESUP-FSU défend une tout autre formation professionnelle : une licence universitaire de technologie avec une double finalité insertion professionnelle et poursuite d'études sans blocs de compétences et un lien fort entre connaissances disciplinaires et compétences.

Quant à la réforme des études de santé, la perspective d'un meilleur accès aux soins de la population risque d'être compromise par la régionalisation de la réforme, très dépendante des moyens que pourront mettre les universités en lien avec les Régions et les agences régionales de santé (ARS). Le numerus clausus en deuxième année de médecine, d'odontologie, de pharmacie et de maïeutique à la rentrée universitaire 2020-2021, dernière année de son existence, reste stable. Qu'en sera-t-il du numerus apertus mis en place par cette réforme ? Est-ce que le nombre de places va augmenter en adéquation avec les besoins spécifiques des régions ? Le SNESUP-FSU, qui a dénoncé le manque de places ouvertes en 2020-2021, sera extrêmement vigilant sur le nombre de places offertes dans les années à venir pour combler le manque criant de moyens que la crise du Covid-19 a d'ailleurs révélé. En cohérence avec les annonces tonitruantes du gouvernement sur la nécessité d'un système de santé fort et protégé du marché, le SNE-SUP-FSU attend un véritable engagement du gouvernement qui doit déjà se traduire par un investissement massif dans la formation des personnels de santé.

Loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR)

PROGRAMMATION BUDGÉTAIRE

Constat partagé (voir l'avis rendu par le Conseil économique, social et environnemental – CESE) d'un effort budgétaire insuffisant ces dernières années, la France se situe désormais au 12e rang, en dessous de la moyenne des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), alors qu'elle occupait encore la 4e place en 1992 dans les classements qui mettent en regard l'ensemble des dépenses de recherche et le PIB. Cette régression est surtout imputable à l'effort public qui est passé d'environ 1 % au début des années 1990 à moins de 0,8 % aujourd'hui, alors que l'effort privé a légèrement augmenté sur la même période, passant de 1,20 % à plus de 1,40 %.

Ce que propose le gouvernement

Ce que propose le gouvernement demeure insuffisant si l'on conserve les objectifs initiaux fixés lors du sommet de Lisbonne et réaffirmés dans la stratégie « Europe 2020 » d'investir un minimum de 3 % du PIB dans recherche d'ici à 2020. De plus, cet effort est décalé dans le temps : chaque année, environ 500 millions d'euros seront ajoutés au budget de l'année précédente et ces crédits devraient se cumuler pour atteindre 5 milliards d'euros de dépenses supplémentaires en 2030. Même compte tenu des incertitudes qui entourent désormais les ratios calculés à partir du PIB, l'objectif de 1 % pour la recherche publique ne pourra pas être atteint avec cette trajectoire budgétaire. Pour y parvenir, il serait nécessaire de multiplier par deux cette somme pour atteindre un total de 10 milliards d'euros d'ici à 2030.

Dans quelle mesure serait-il intéressant d'infléchir cette trajectoire budgétaire en accentuant l'effort par exemple sur les trois premières années au lieu de la programmation linéaire qui nous est proposée? Plusieurs éléments peuvent être présentés à l'appui de cette demande:

■ Nous sommes dans une situation d'urgence du fait du sous-investissement structurel de ces vingt dernières années. Il est donc urgent de réinvestir dans certains domaines de recherche si l'on souhaite préserver notre potentiel et que la France demeure présente dans l'ensemble des domaines de connaissance.

- La combinaison d'un plan de recrutement de personnels titulaires et d'un renforcement du financement récurrent des équipes permettrait un usage optimal des crédits supplémentaires.
- L'échéance de dix ans, même si elle est pertinente du point de vue d'activités de recherche, qui s'inscrivent nécessairement dans le temps long, s'accompagne d'incertitudes politiques et budgétaires importantes.

Par ailleurs, le projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR) ne remet pas en cause le crédit d'impôt recherche (CIR), qui demeure l'outil principal pour inciter les entreprises privées à augmenter leur effort de recherche. Son bilan est pourtant loin d'être positif car il est avant tout utilisé comme un instrument d'optimisation fiscale et non comme un levier pour promouvoir l'emploi scientifique dans le secteur privé et l'investissement dans la recherche et développement (R&D). Rappelons que pour atteindre l'objectif de 2 % du PIB pour la recherche privée, c'est 14 milliards d'euros supplémentaires qui devront être investis d'ici à 2030.

Ce que nous proposons

- Des dotations de recherche des établissements augmentées de 2 milliards d'euros dès la première année de la nouvelle trajectoire budgétaire.
- Un plan pluriannuel de création de 60 000 postes de titulaires dans l'ESR d'ici à 2030 et de 7 000 contrats doctoraux pour atteindre 20 000 docteur·es par an d'ici à 2027.
- Une remise à niveau des rémunérations des personnels de l'ESR en tenant compte des niveaux de rémunération des fonctionnaires appartenant aux corps comparables de la fonction publique d'État, bien au-delà par

conséquent de ce qui nous a été proposé dans l'avant-projet de protocole « amélioration » le 31 août dernier.

ALLOCATION DES MOYENS POUR LA RECHERCHE

Ce que propose le gouvernement

Le financement passe par une place renforcée de l'Agence nationale de la recherche (ANR) via son budget d'intervention qui augmenterait de 1 milliard d'euros à l'horizon 2027, soit la poursuite d'une politique qui repose principalement sur les appels à projets et sur une évaluation permanente mettant en concurrence les chercheurs pour l'allocation des moyens. Contrairement à ce qui est souvent affirmé, le financement par appel à projets ne permet pas de déterminer à l'avance des priorités nationales car la réussite des porteurs de projet dépend de leur capacité à s'inscrire dans l'air du temps et de leur capacité à convaincre les jurys de la faisabilité à court terme de leurs projets. De plus, les filtres thématiques des appels à projets contribuent à freiner la créativité des chercheurs et pénalisent certains domaines de recherche. La continuité de l'effort de recherche, en particulier en ce qui concerne la recherche fondamentale, suppose au contraire que les priorités soient définies en amont, de manière concertée entre la communauté savante et la représentation nationale, et ensuite seulement déclinées entre différents types de financement dont le principal doit demeurer le financement récurrent des équipes de recherche. De plus, la multiplication des projets avec des financements à court terme favorise l'emploi scientifique précaire et contribue à la faible attractivité des carrières de l'ESR.

Ce que nous proposons

Nous proposons une augmentation significative des dotations de base des laboratoires de recherche à la hauteur des deux tiers du budget.

ATTRACTIVITÉ DES CARRIÈRES : LE CONSTAT EST PARTAGÉ

Il s'agit d'une perte d'attractivité des carrières universitaires et dans la recherche (cf. rapport préparatoire du GT2 à l'automne

2019, miniurl.be/r-3bll), tant par rapport aux conditions faites aux collègues à l'international que par rapport aux rémunérations au sein de la catégorie A+ de la fonction publique. Le salaire annuel brut d'entrée moyen des chercheurs représente en France, en parité de pouvoir d'achat, 63 % de celui en Europe et dans les pays de l'OCDE. Même le salaire maximum des chercheurs en France stagne à 84 % du salaire maximum moyen dans l'OCDE. Chez les enseignant·es-chercheur·euses (EC), problème spécifique des perspectives réduites d'accès au corps de débouché, à savoir les professeurs des universités (PU).

Ce que propose le gouvernement

- Une contractualisation accrue (tenure track et contrat de chantier) qui ne fera qu'accroître la précarité des chercheurs déjà largement présente, humainement inacceptable mais également contre-productive pour la recherche en général, alors que le statut de fonctionnaire, facilitant des recherches sur le long terme, est un élément très apprécié par celles et ceux qui embrassent une carrière dans la recherche française (le CNRS embauche 30 % de chercheurs et chercheuses étranger·ères). Contre-productive aussi dans l'enseignement supérieur, du fait de l'instabilité des équipes pédagogiques.
- Les mesures prévues ne permettent pas de rééquilibrer les perspectives de carrière favorablement pour les EC. Loin du niveau de 2,4 milliards d'euros jugé nécessaire par le GT2, elles ne combleraient pas à l'horizon 2027 le fossé avec les autres pays et les autres corps de la fonction publique, surtout si un gel du point d'indice continue à s'appliquer de façon répétée.
- Oubli d'offrir des perspectives aux professeurs agrégés (PRAG) et professeurs certifiés (PRCE) qui contribuent à la recherche.

Ce que nous proposons

- Une revalorisation salariale indiciaire pour toutes et tous.
- Un plan pluriannuel de créations d'emplois de fonctionnaires, enseignant·es-chercheur·euses, chercheur·euses, ingénieur·es,

personnels techniques de bibliothèque et administratifs à hauteur de 6 000 créations par an pendant dix ans.

FINANCEMENT DE LA RECHERCHE ET REVALORISATION DES SALAIRES

Enfin, un projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR) visant à redorer la recherche française a été diffusé fin juillet pour un vote à l'automne, malgré l'arrêt des discussions durant la période de confinement, la forte mobilisation et l'opposition quasi unanime de toute la communauté universitaire. Précarisation et généralisation des statuts contractuels, renforcement de la concurrence et des inégalités, privatisation de la recherche et sous-financement au regard de l'objectif poursuivi de 1 % du PIB pour la recherche publique sont notamment les points dénoncés.

Le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) a annoncé l'investissement de 5 milliards d'euros sur dix ans alors qu'il faudrait au minimum pour rattraper le retard de la France que le budget de la recherche publique augmente de 6 milliards d'euros dès 2022 (deux marches de 3 milliards en 2021 et 2022), puis de 500 millions d'euros chaque année pour atteindre 10 milliards d'euros en 2030. Par ailleurs, les organisations de la Fédération syndicale unitaire (FSU) pour l'ESR rappellent que la revalorisation indiciaire des enseignant·es-chercheur·euses et des chercheur·euses de l'ESR, dont les traitements sont gelés depuis dix ans, est plus qu'urgente pour amener leur rémunération au niveau des standards des pays comparables et, à l'intérieur de la fonction publique, au niveau des fonctionnaires de même catégorie.

Formation des enseignant·es : encore une rentrée sous tension

Dien que le ministre Blanquer ait affirmé en mai 2017 qu'il n'y aurait avec lui ni « énième loi ni énième réforme », cela fait bien trois ans qu'une « réforme » de la formation des enseignant-es et des CPE est en cours au ministère de l'Éducation nationale (MEN), le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) étant de son côté complètement absent.

Depuis 2017, les projets de textes du MEN pour la formation des enseignants se multiplient, rencontrant toujours les mêmes oppositions de la part des organisations syndicales dans différentes instances. Au Cneser du 8 juillet, l'arrêté master a ainsi recueilli 23 votes contre (2 pour, 4 abstentions)...

À ce jour, nous ne disposons toujours pas d'une vision systémique de la « réforme » en question. Mais on comprend que l'objectif pour le MEN est à la fois de faire des économies de postes (repousser l'année de fonctionnaire stagiaire, et utiliser les étudiant·es comme contractuel·les) et de reprendre la main sur le pilotage et les contenus de la formation des enseignant·es (référentiel de formation). Le MEN maintient l'injonction à mettre en œuvre le plus vite possible cette « réforme » et la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (Dgesip) du MESRI a imposé aux Institut nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPÉ) de « remonter » pour le mois de juin 2020 « un état des lieux de la réflexion sur la mise en place des nouvelles maquettes et les signes tangibles de ces premières évolutions à la rentrée 2020 »

(courrier Dgesip du 20 février 2020), et pour la mi-novembre, les nouvelles maquettes. Dans les conditions déjà difficiles de cette rentrée, cela induit découragement, épuisement et colère des équipes.

LA « RÉFORME » PRÉTEND CONSERVER VOIRE OPTIMISER QUATRE « IDÉES FORTES » 1. Un continuum de formation

Son organisation, et en particulier l'après-master, relève d'interprétations locales de textes extrêmement flous. Le ministère ne prend aucun engagement réel et se contente d'imposer la mise sur le terrain d'étudiant·es le plus tôt possible (dès la deuxième année de licence) – réduisant en outre la formation.

2. Une alternance formatrice

Des étudiantes (sélectionnées ? comment ?) devront assurer douze semaines de « responsabilité », sur des « fonctions d'enseignement », pour un service à tiers temps – avec un statut de contractuel·le et avant le concours. Où est l'amélioration ? Dans le même temps, les éléments de cadrage sur les modalités de cette alternance restent complètement « hors sol » et rien n'est fait pour penser les conditions qui pourraient rendre le stage, avec ou sans l'alternance, réellement formateur.

3. Des équipes renforcées par des « professionnels de terrain »

Ce point traduit une incompréhension du travail d'intégration du champ professionnel à l'université. La principale injonction est en effet quantitative (un tiers des heures assurées par des professionnels en poste sans que ce soit l'université qui recrute ces professionnels) – le caractère pluricatégoriel de la formation est réduit à une juxtaposition purement formelle de personnels de différents statuts, ce qui ruine le principe même du collectif de travail.

4. Des maquettes recentrées sur les fondamentaux

Les documents qui ont été adressés par les directions d'INSPÉ à la Dgesip en juin 2020 n'ont fait l'objet ni de véritables concertations ni de véritable construction collective, en raison de l'insuffisance des délais prévus au départ et de la crise sanitaire, qui a aggravé ce dysfonctionnement initial.

Dans le référentiel MEN, qui est censé « cadrer » les contenus des maquettes, **tout fait problème** : les volumes de formation, la ventilation des contenus, le resserrement sur les « fondamentaux », l'absence de dimension didactique et une vision réductrice de la recherche en éducation et de ses apports pour la formation, etc.

Les INSPÉ sont des composantes des universités : un master formant des enseignant·es et des CPE de façon qualitative, universitaire et professionnelle en leur sein ne saurait être soumis au bon vouloir de la tutelle du MEN et des rectorats. Les instances (CPU, Réseau des INSPÉ, MEN, MESRI) ne doivent pas prendre le risque d'ignorer l'absence complète d'adhésion des collègues à la « politique » de la formation que d'aucuns promeuvent et que d'autres laissent promouvoir.

Le SNESUP-FSU demande **l'ouverture de réelles négociations**, avec les acteurs et actrices concerné·es, pour une amélioration de la formation au sein de l'université.

Budget 2021

- e budget 2021 de la mission interministérielle recherche et enseignement supérieur (Mires) devrait progresser à plusieurs titres : la convergence de dotations des établissements, l'augmentation du nombre d'étudiantes, l'augmentation de la masse salariale, la prise en compte de l'inflation, l'augmentation des effectifs de recherche et la revalorisation salariale.
- Si l'ESR est bien sous-financé et si le taux d'encadrement ne cesse de baisser depuis dix ans sous l'effet cumulé de la hausse des effectifs et de la hausse insuffisante de la subvention pour charges de service public de l'État (SCSP), ce sous-financement n'est pas homogène et 32 universités affichent un budget par étudiant (SCSP/étudiant) en deçà de la moyenne nationale de leur profil d'université. Le ministère distingue quatre grands types d'universités :
- les universités tertiaires à dominante droit, économie-gestion et arts-lettres-langues, sciences humaines et sociales dont la SCSP 2019 moyenne est de 4 782 €/étudiant et le taux d'encadrement de 6,1 agents pour 100 étudiant·es ;
- les universités pluridisciplinaires avec une composante santé dont la SCSP 2019 moyenne est de 7 555 €/étudiant et le taux d'encadrement de 9,8 agents pour 100 étudiant·es ;
- les universités pluridisciplinaires sans composante santé dont la SCSP 2019 moyenne est de 7 650 €/étudiant.e et le taux d'encadrement de 9,6 agents pour 100 étudiant·es ;
- les universités de sciences, technologies et santé dont la SCSP 2019 moyenne est de 8 246 €/étudiant·e et le taux d'encadrement de 11,2 agents pour 100 étudiant·es.
- Pour que les 32 universités dont la dotation est en dessous de la moyenne des universités de leur catégorie atteignent cette moyenne, il est nécessaire d'augmenter leurs budgets (programmes 150 et 231) de 626 millions d'euros, ce qui leur permettra de recruter 7 904 agent·es titulaires et ainsi atteindre le taux d'encadrement moyen de leur catégorie.
- En cette rentrée 2020, compte tenu de la réussite en licence et de l'afflux de néobacheliers, nous devrions accueillir 35 000 étudiant·es de plus, soit une augmentation historique de 2,25 % de l'effectif étudiant. Au taux moyen de subvention de l'État corrigé par la convergence (7 515 € de SCSP/étudiant), cela nécessite une augmentation de **263 millions d'euros**.

- L'augmentation de la masse salariale due au glissement vieillesse technicité (GVT), c'est-à-dire à la progression indiciaire des salaires des agents dans leur corps et aux changements de corps des titulaires à la suite de la réussite d'un concours, correspond actuellement annuellement à **70 millions d'euros**.
- L'inflation en 2020 n'est pas encore établie mais en juin 2020, elle s'élevait sur douze mois à + 0,1 %, soit, sur les 28,682 milliards d'euros du budget de la Mires, une progression de **27 millions d'euros**.
- Enfin, les organismes de recherche et les écoles doctorales attendent un effort de recrutement et une augmentation des contrats doctoraux. Le ministère se propose de recruter 2 200 chercheur·euses (700 titulaires et 1 500 contractuel·les), ce qui nécessite un budget de 132 millions d'euros, d'augmenter le budget de l'ANR de 149 millions d'euros, et il prévoit de consacrer 92 millions d'euros à la revalorisation des salaires des agents, soit pour ces trois mesures, une augmentation annoncée de 373 millions d'euros.

À ces besoins, il nous faut ajouter ceux spécifiques à la pandémie de Covid-19, comme les aides d'urgence aux étudiant·es précaires (120 millions d'euros en 2020) et le financement des programmes de recherche fléchés Covid-19 (50 millions d'euros en 2020).

Ainsi, le budget de la Mires (hors programme immobilier, contrats de plan État-Région, PIA et ANR) devrait augmenter en 2021 de **1,5 milliard d'euros**.

À l'heure où nous écrivons, les arbitrages budgétaires du gouvernement ne nous sont pas connus. Mais il semblerait que notre ministre n'ait pas demandé ni obtenu cette augmentation. Sans elle, les conditions d'études et de travail des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche devraient encore se dégrader. Nous ne laisserons pas les gouvernements successifs détruire notre service public car, pendant ce temps, les écoles privées se développent et le gouvernement continue de subventionner via le CIR la recherche et développement des entreprises privées à des niveaux toujours plus élevés et qui désormais dépassent chaque année les 6 milliards d'euros.

Syndicat national de l'enseignement supérieur Fédération syndicale unitaire 78, rue du Faubourg-Saint-Denis 75010 Paris

Tél.: 01 44 79 96 10

WWW.SNESUP.FR

SUIVEZ-NOUS SUR:



WWW.TWITTER.COM/SNESUPFSU



WWW.FACEBOOK.COM/SNESUPFSU

